

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2024

COMPTE-RENDU

Convocation du 21 Mars 2024

Présents : Mesdames BEILLARD Sylvie, MAUBOUCHER Louise-Anne, Isabelle MASSIAS, RAVENEAU Annie, LAURENT Claudette, LACRAMPE Josette, DUPUY Maryvonne

Messieurs ABILLARD Arnaud, LHUILLIER Thierry, CHAPEAU Jean-Philippe, Monsieur GROLLEAU Tony, GUIOCHEREAU Yannick, RONCERET Philippe.

Excusée : Madame BONIN Marjorie

Secrétaire de séance : Madame RAVENEAU Annie

Intervention de Madame FAYARD, chargée de mission conseiller aux décideurs locaux auprès des services de gestion comptable de Saumur.

Approbation des comptes de gestion 2023 de la commune et des lotissements.

Madame le Maire rappelle qu'il s'agit des documents établis par les services du Trésor Public.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, approuve les comptes de gestion 2023 du Receveur municipal.

Approbation des comptes administratifs 2023 commune et lotissements.

Madame le maire quitte la salle pour le vote. Le Conseil Municipal, sur proposition de la première adjointe, approuve à l'unanimité les comptes administratif 2023 :

Commune :

Résultat de Fonctionnement	Résultat d'Investissement
236 9,09 €	-117 867,94 €

Les Mortiers :

Résultat de Fonctionnement	Résultat d'Investissement
- 59 025.12 €	+43 305.11 €

Le Village :

Résultat de Fonctionnement	Résultat d'Investissement
-20 781.89 €	0 €

Affectation du résultat de l'exercice 2023 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres, décide de procéder à l'affectation du résultat comme suit :

Affectation de 1 122 769.39 € :

189 796.02 € à la section d'investissement (déficit corrigé) compte 1068 et 932 973.37 € à la section de fonctionnement.

Vote des taux des taxes directes locales 2024 :

Sur proposition du Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer les taux des taxes locales pour l'année 2024 comme suit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 39.32% (inchangé par rapport à 2023)
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 27.69% (inchangé par rapport à 2023)
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 11.34 %

Vote du budget primitif 2024 commune

Le budget de la commune s'équilibre en recettes et dépenses :

Section de fonctionnement : 1 940 866 €

Section d'investissement : 1 475 469 €

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS		A	
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	1 231 134,98	1 420 931,00
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	49 356,00	54 538,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 194 978,02	(si solde positif) 0,00
=		=	=
Total de la section d'investissement (2)		1 475 469,00	1 475 469,00
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	1 940 866,00	1 007 892,63
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 932 973,37
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (3)		1 940 866,00	1 940 866,00
TOTAL DU BUDGET (4)		3 416 335,00	3 416 335,00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le budget primitif à l'unanimité.

Départ de Madame FAYARD.

Adoption du procès-verbal du 05 mars 2024 à l'unanimité.

CASVL : Autorisation pour signature de la convention d'attribution d'aide pour la pose des arceaux vélos.

Madame le maire est autorisée à signer cette convention octroyant 250 € pour la pose des arceaux de vélos sur la commune.

DPU

La commune renonce au droit de préemption sur le bien référencé ci-dessous :

Rue de la mairie, parcelle ZC130 pour 57 m2

Levée de séance : 23h00